



République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2022

Extrait du  
registre des délibérations du conseil municipal  
Session ordinaire du 10 Juin 2022

L'an 2022 le dix Juin à 18:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 3 Juin 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

**Étaient Présents :**

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Marilène DALMASSO - Caroline FRANCA - Cyril LEJA - Frédéric TRUC - Elise FERRARI - Françoise VADA - Patricia ALUNNO - Olivier GIACOMETTI – Myriam PASTORELLI

**Pouvoirs :**

Sébastien VASSALLO à Olivier GIACOMETTI - Jean-Charles QUERCIA à Pierre Dominique DALMASSO - Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN - Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

**Absents excusés :**

Maryse CASTELLANI – Florent REYNAUD

**Madame Lucie MOULIN a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2022\_70**

**Objet : RECRUTEMENT D'UN JARDINIER – CREATION DE POSTE**

Le Maire de la Commune de Tende rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi afin de permettre le recrutement d'un jardinier par voie d'intégration directe, Monsieur le maire propose de modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 comme suit :

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps complet.

**Filière :** Technique

**Cadre d'emploi :** Adjoints Techniques Territoriaux

**Grade :** Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe

**Ancien effectif :** 1

**Nouvel effectif :** 2

*Le conseil municipal l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,*

Décide :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au chapitre 012 du budget de la commune de Tende.

**Adoptée à l'unanimité**

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.*

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :